Force Ouvrière

AXA France

2 février 2007

Article des Echos du 31 janvier 2007 *: « les syndicats ont rendu un avis négatif sur le volet social d'Ambition 2012 ».*

Alors, ne faut-il pas aller à Matignon chercher la garantie écrite du retrait de ce volet social ?

A en croire le journal des Echos du 31 janvier 2007 *: « Les syndicats d'Axa France persistent et signent. Hier, ils ont unanimement réaffirmé leur opposition au projet de délocalisation de 1500 emplois au Maroc. Lors d'un nouveau Comité Central d'Entreprise (CCE), la CFDT, la CGC, la CFTC, la CGC et l'Udpa ont rendu un avis négatif sur le volet social du plan « Ambition 2012 » de l'assureur français* ».

Que s'est-il passé au CCE le 30 janvier ?

L'expert désigné par le CCE, le Cabinet Syndex, indique dans son rapport : *« Ambition 2012 est un projet mondial qui a pour origine une communication du groupe destinée à la communauté financière »,* et il poursuit *« la déclinaison du projet en termes organisationnels pour Axa France reste à faire ».*

Si le projet organisationnel dans Axa France reste à faire, sur quoi pouvait se prononcer le CCE du 30 janvier ? A l'évidence sur rien d'officiellement « concret ».

Dans cette situation, un de nos camarades, membre élu, a soumis au vote du CCE la motion suivante :

Motion proposée au vote du CCE du 30 janvier 2007

Le CCE réuni le 30 janvier 2007 vient de prendre connaissance du rapport du Cabinet Syndex, qu'il avait, à sa majorité, mandaté pour une expertise sur le projet « Ambition 2012 ».

Le CCE note que l'expert indique clairement qu'Ambition 2012 n'est nullement justifié par la situation économique.

A l'instar de la direction, ce rapport indique également que le projet Ambition 2012 n'est qu'un projet d'orientations stratégiques au niveau du groupe Axa et que la déclinaison de ce projet *« en termes organisationnels pour Axa France reste à faire ».*

Bien qu'il ait noté, comme tout le personnel, que dans différents documents et déclarations, Axa France a annoncé les conséquences chiffrées en matière sociale de la déclinaison d'Ambition 2012 (nombre d'emplois délocalisés, nombre emplois externalisés, fermetures de sites, politique d'embauches, etc), le CCE prend acte de la position de la direction et de l'expert.

En conséquence, le CCE considère qu'il ne peut donc rendre son avis sur un projet qui n'existerait pas.

Toutefois, le CCE note que les orientations stratégiques d'Ambition 2012 sont justifiées par, notamment, une réduction du coût du travail, une flexibilité accrue du marché du travail et des gains de productivité. Le CCE constate que nombre de projets de réorganisations, de restructurations… présentés au CCE s'inscrivent dans ce cadre, en application d'Ambition 2012 dans Axa France. C'est le cas, par exemple, des restructurations, réorganisations et autres sujets figurant notamment aux points 7, 8, 9 alinéa 2, 10, 11, 12, 13,14, 16, 17, et 18 de l'ordre du jour du CCE des 30 et 31 janvier 2007.

Le CCE considère que, comme le confirme, dans une ordonnance de référé en date du 23 janvier 2007, le TGI de Nanterre, saisi par le Comité d'Entreprise d'Axa Assistance, l'information et la consultation de l'instance se doivent d'être loyales.

Le CCE estime que pour être loyale et sincère l'information/consultation du CCE doit porter sur l'ensemble du projet de restructuration et réorganisation induit par les orientations stratégiques du projet « Ambition 2012 ».

Procéder, comme à priori la direction entend le faire, à une consultation segmentée du dossier priverait non seulement le CCE d'une vision totale des conséquences sociales des réorganisations et restructurations induites par « Ambition 2012 », mais aboutirait à une acceptation de fait, par le CCE, du projet Ambition 2012 y compris dans son aspect social au niveau d'Axa France.

En conclusion, le CCE demande à la direction de lui communiquer, à travers un projet global, toutes les conséquences sociales et organisationnelles (délocalisations, externalisations, fermetures de sites, embauches, évolution des emplois, etc.) induites par la déclinaison concrète dans Axa France du projet Ambition 2012.

Dans l'attente de son information/consultation sur un projet global, le CCE n'acceptera pas d'aborder séparément, d'une manière saucissonnée, les réorganisations, restructurations et autres modifications induites par Ambition 2012, telles que, par exemple, les points 7, 8, 9 alinéa 2, 10, 11, 12, 13,14, 16, 17, et 18 de l'ordre du jour du CCE des 30 et 31 janvier 2007.

Nous ne comprenons pas que cette motion, qui avait pour but de ne pas rendre d'avis et de « garantir » ainsi la non application du volet social du projet Ambition 2012, n'ait recueilli que les trois voix de nos camarades élus au CCE. Voter cette motion était la seule alternative possible pour respecter le mandat donné aux organisations syndicales par des milliers de salariés signataires des diverses pétitions.

Nous ne comprenons pas que les autres membres élus du CCE s'y soient opposés, sous une forme ou sous une autre (soit par vote contre, soit par abstention ou une non participation au vote).

Nous comprenons encore moins qu'ils aient pu accepter de donner un avis même défavorable au projet Ambition 2012, **sachant que l'avis, <u>même négatif</u>, donné par le CCE, permet maintenant à la direction de mettre en place son projet morceau par morceau.**

Comment peut-on entrer dans le « détail » d'Archivia, de Tasmanie, du regroupement de la gestion du personnel, de la revue des sinistres clos, du passeport 2012, du nouveau site de Val de Fontenay..., tout sujet (11 projets) figurant à l'ordre du jour du CCE des 30 et 31 janvier, sans avoir une vue d'ensemble de la « réorganisation » induite par Ambition 2012 ?

Entrer dans le détail sur ces sujets n'est-il pas une acceptation tacite du projet Ambition 2012 y compris dans son volet social ?

A l'évidence, par cette pratique de la fragmentation, la direction entend diviser les salariés pour mieux faire passer son projet secteur par secteur, service par service, site par site…

Dans son article du 31 janvier, le journal les Echos écrit : "« *Nous ferons désormais le maximum pour bloquer tous les projets de réorganisation se traduisant par des délocalisations et pour réduire le nombre de créations de postes au Maroc »*, insistent de concert les délégués syndicaux ".

Au-delà du fait que FO n'a jamais eu de contact avec le journaliste des Echos, si l'information donnée par ce journal est exacte, les organisations syndicales seraient donc prêtes à accepter des délocalisations au Maroc ? Abandonné le combat contre les externalisations ? Oubliées les embauches en CDI et la non fermeture des sites ?

A en croire les Echos, les syndicats seraient donc prêts à faire fi des milliers et des milliers de signatures de salariés rejetant dans sa totalité le volet social du projet Ambition 2012 ?

Si tel est le cas comment comprendre ?

Comment comprendre que dans son dernier tract la CFTC, indique *« Le temps est maintenant venu de débattre de la mise en œuvre ».* Est-ce le rôle des syndicats de mettre en œuvre les délocalisations, les externalisations, les fermetures de sites, etc ? Ce projet destructeur de l'emploi serait-il amendable et négociable ?

Pour sa part, Force Ouvrière répond catégoriquement NON !

C'est le sens de la déclaration faite par Force Ouvrière lors du CCE du 30 janvier qui, après avoir rappelé son opposition entière et totale au volet social du projet Ambition 2012 précise :

La Cgt-FO estime donc, comme des milliers et des milliers de salariés l'ont exprimé à travers différentes pétitions, que seul, le retrait du volet social de ce projet est conforme aux intérêts des salariés que la Cgt-FO est chargée de défendre.

En conséquence, la Cgt-FO demande que la direction d'Axa France prenne l'engagement par écrit

- ***d'aucune délocalisation !***
- ***d'aucune externalisation !***
- ***de l'arrêt de la dégradation de nos conditions de travail par l'embauche immédiate d'effectifs supplémentaires en CDI, que tout départ à venir soit remplacé par une embauche en CDI, l'embauche en CDI des jeunes en alternance, stagiaires, CDD et précaires !***
- ***d'aucune fermeture de sites et maintien de tous les emplois sur tous les sites ! ».***

Alors, soit l'affirmation transcrite par les Echos est une hypocrisie, soit il est exact que *« les syndicats ont rendu un avis négatif sur le volet social d'Ambition 2012 »* et dans ce cas la question essentielle demeure : Ne faut-il pas aller, dans l'unité des salariés et des organisations syndicales, chercher à Matignon la garantie écrite du retrait de ce volet social ?